

ANNEXE

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

AMÉNAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT DANS LE SENS NORD/SUD SUR LA RN25 AU SUD DE BEAUVAL (80)

Réponses aux remarques de la chambre d'agriculture de la Somme lors de la réunion d'examen conjoint du 19 novembre 2020

Remarque	Réponse de la DREAL
Rappel sur l'écoulement des eaux pluviales du bassin versant	<p>L'étude hydraulique engagée par la communauté de communes Nord-Picardie en collaboration de SOMEA, sur le bassin versant de la Gézaincourtoise sera prise en compte dans le dossier loi sur l'eau qui sera réalisé après le dossier d'enquête d'utilité publique.</p> <p>De plus, l'aménagement de la RN25 améliorera la situation actuelle par la création d'un système assainissement permettant de stocker et de traiter les eaux pluviales de la route tout en tenant compte du fonctionnement du bassin versant naturel. Cette précision a été ajoutée dans la pièce J page 18 et page 23 dans l'analyse hydraulique.</p>
Manque de concertation avec les exploitants agricoles impactés par le projet	<p>La concertation sera poursuivie à l'issue de l'enquête publique et notamment au cours de l'enquête parcellaire. Cette précision a été ajoutée Pièce H page 3. De plus, la concertation sera poursuivie pour préciser le calendrier des travaux, afin notamment de préciser la gestion des problèmes de circulation et d'accessibilité aux parcelles agricoles pendant et après les travaux». Cette précision a été ajoutée en pièce J p 18 et p 25 - activités, agriculture et économie-Mesures de réduction.</p>
Indemnisation sous-estimée des propriétaires et des exploitants	<p>Le dossier d'enquête présente une estimation sommaire des dépenses. Les valeurs de l'estimation sommaire sont en cohérence avec l'arrêté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du 28 septembre 2020 qui fixe comme dominantes pour la zone du projet les valeurs d'acquisition pour les biens libres et pour les biens occupés. Les indemnités d'éviction pour les exploitants agricoles ont été ajoutées à l'estimation. Une nouvelle estimation du service Local du Domaine de la Somme est jointe au dossier, pièce F page 3 et son annexe.</p>